



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION N° 2015-077**

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE  
POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES DE 2015**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSOYEUX, Valère VILLA, Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.*

**Absents représentés :**

*Madame Isabelle LAFON, représentée par Monsieur Gérard GUILLE,  
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Jacques LOCHON,  
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Considérant les possibilités d'avancement de grade ouvertes par le tableau d'avancement au titre de l'année 2015 ;

Considérant la nécessaire valorisation des compétences mises en œuvre pour le bénéfice de l'action publique et la volonté de soutenir une gestion dynamique des carrières de certains agents méritants, notamment par le biais de l'avancement de grade ;

Vu l'avis rendu par le comité technique en date du 22 septembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**Article 1 :** Décide de la suppression puis de la création simultanée de 7 postes au tableau des effectifs de la commune.

**Article 2 :** Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour tous les grades sauf les deux derniers pour lesquels la suppression et la création interviendront le 22 novembre 2015 :

Grades	Ancienne situation (postes permanents)	Nouvelle situation (postes permanents)
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> cl	65	63
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> cl	7	7 (+2 postes, - 2 postes)
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	3	5
Educateur de jeunes enfants	2	1
Educateur principal de jeunes enfants	0	1
Attaché	5	4
Attaché principal	0	1
Educateur des A.P.S	1	0
Educateur A.P.S principal de 2 <sup>ème</sup> cl	0	1

**Article 3 :** Précise que la rémunération sera celle afférente aux grades cités.

**Article 4 :** Précise que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et à venir.

**Article 5 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le,

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Gérard GUILLE

